



MUNICIPALITÉ DE  
**Saint-Pierre-les-Becquets**

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité;

**QUE** : le conseil municipal de Saint-Pierre-les-Becquets, à sa séance ordinaire du 2 avril 2024 a adopté le **Règlement n° 2024-278 « Règlement pour les heures et jours d'ouverture de bureau pour le public »**

### RÈGLEMENT INTITULÉ NUMÉRO 2024-278

Que les jours de bureau officiellement ouverts pour le public soient:  
Lundi, Mardi et Mercredi de 8 h à 16 h (fermé de midi à 13 h)  
Vendredi de 8 h à 12 h

DONNÉ à Saint-Pierre-les-Becquets, ce 4 avril 2024.

 **Martine Lafond**  
*Signé le 2024-04-04 13:02:28 EDT*

Martine Lafond,  
directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 18 h 30, le quatrième jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre, à chacun des endroits suivants, savoir : bureau municipal et le site Internet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4 avril 2024.

 **Martine Lafond**  
*Signé le 2024-04-04 13:02:30 EDT*

Martine Lafond,  
directrice générale et greffière-trésorière